

L'OTAN s'adapte à de nouvelles circonstances

Photo du CPM



Le Premier ministre Jean Chrétien avec M. John Major, le Premier ministre du R.-U.

Le Sommet que l'OTAN a tenu à Bruxelles les 10 et 11 janvier a marqué une étape importante dans l'évolution de l'Alliance. Le Premier ministre Jean Chrétien et les autres dirigeants de l'OTAN ont pris plusieurs décisions clefs qui permettront à l'OTAN de mieux affronter les nouveaux défis qui se posent à la région euro-atlantique.

Le Canada a clairement affirmé que l'OTAN doit grandir à mesure que la communauté de valeurs qu'elle représente s'élargit vers l'Est. Ce sera un processus évolutif. Le Canada a soutenu la proposition (adoptée au Sommet) préconisant la créa-

tion d'un «Partenariat pour la paix», lequel permettra aux États de l'ancien Pacte de Varsovie et à d'autres pays européens de nouer avec l'Alliance des relations politiques et militaires plus étroites qu'auparavant. Le programme des partenariats définit un cadre pour la conduite de manœuvres militaires mixtes et offre à d'autres États européens l'occasion de coopérer avec l'OTAN dans des opérations de maintien de la paix.

Pendant les discussions sur la situation existant en Bosnie, le Canada a exprimé son avis sur le recours à des attaques aériennes; il a insisté sur la nécessité de

faire preuve de prudence, vu les profonds effets négatifs que de telles attaques risquent d'avoir sur la sécurité des troupes au sol et sur l'acheminement de l'aide humanitaire. Le Canada a aussi réaffirmé le rôle essentiel que l'ONU et la CSCE jouent pour prévenir et gérer les conflits. L'OTAN doit continuer à répondre aux demandes que ces deux organisations lui adressent dans le domaine du maintien de la paix.

Les participants au Sommet ont entériné le concept des «forces opérationnelles mixtes combinées». Grâce à cette nouvelle solution, l'appareil militaire de l'OTAN y gagnera en souplesse et pourra mieux qu'avant soutenir les opérations de maintien de la paix auxquelles l'Alliance pourrait être appelée à participer. En vertu de cette formule, l'Union européenne occidentale pourra se servir des ressources de l'OTAN, moyennant l'assentiment de celle-ci.

Le bilan du Sommet de Bruxelles a réjoui le Canada, qui y a atteint plusieurs de ses objectifs. Les États-Unis ont réaffirmé leur engagement envers l'Europe; celle-ci assumera davantage la responsabilité de sa propre sécurité, et c'est ce qu'a réitéré le document sur l'Identité européenne en matière de sécurité et de défense; les relations entre l'ONU, la CSCE et l'OTAN ont été renforcées; l'OTAN s'est montrée prête à accepter de nouveaux membres en son sein, et elle a amélioré sa capacité de mener des opérations de maintien de la paix.

En dépit de la dissolution du bloc soviétique, beaucoup d'insécurité subsiste en Europe. L'OTAN continue de jouer un rôle stabilisateur essentiel : le fait que plusieurs pays souhaitent se joindre à l'Alliance en atteste. ■

Déclaration du Sommet de l'OTAN

Voici le texte de la déclaration des chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord au siège de l'OTAN à Bruxelles les 10 et 11 janvier.

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Alliance de l'Atlantique Nord, nous sommes réunis à Bruxelles pour rénover notre Alliance à la lumière des transformations historiques qui touchent le continent européen tout entier. Nous nous félicitons du climat nou-

veau de coopération qui est apparu en Europe avec la fin de la période de confrontation globale qui fut la guerre froide. Mais nous devons aussi constater que se sont révélées d'autres causes d'instabilité, de tensions et de conflits. C'est pourquoi nous confirmons que notre Alliance conserve sa validité et demeure indispensable. Elle se fonde sur un lien transatlantique fort, expression d'une même communauté de destin. Elle reflète l'existence d'une identité européenne de sécurité et de défense

s'affirmant progressivement comme l'expression d'une Europe majeure. Elle s'efforce d'établir de nouvelles formes de coopération à travers toute l'Europe. Elle repose, ainsi qu'en témoigne également l'article 2 du Traité de Washington, sur une collaboration étroite dans tous les domaines.

Nous appuyant sur nos décisions de Londres et de Rome et sur notre nouveau concept stratégique, nous prenons maintenant des initiatives destinées à contribuer